



Association des pharmaciens
des établissements de santé du Québec

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec
conclut une entente de principe avec le gouvernement**

MONTRÉAL, le 21 décembre 2025 – Presque 3 ans après l'échéance de l'entente de travail de ses membres, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) annonce être parvenue à une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur les conditions de travail des pharmaciens des hôpitaux et des CHSLD.

Une assemblée générale aura lieu au cours des prochaines semaines, à une date qui demeure à être déterminée. Lors de cette assemblée, le conseil d'administration de l'A.P.E.S. recommandera l'adoption de l'entente. **L'A.P.E.S. ne commenterà pas davantage le contenu de cette entente tant que ses membres n'en auront pas pris connaissance en assemblée.**

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente près de 2 000 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements :

Pénélope Lepage, TACT
Cellulaire : (418) 952-2684
Courriel : plepage@tactconseil.ca